

**Conseil scolaire de district catholique
de l'Est ontarien**

LIGNE DE CONDUITE

SECTION : 400 - Affaires et finances

N° 404

OBJET : Assurances générales

Adoptée le : 26 août 2003

Révisée le :

Page 1 de 1

CONTEXTE

Cette ligne de conduite est conforme à la Loi sur l'éducation et aux règlements y afférents.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien souscrit aux assurances responsabilité civile, bâtiments et automobile du fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE).

Règlement administratif : inexistant